

COMMUNE DE HAUSSONVILLE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 JUN 2021

Convocations faites le
08/06/2021
Délibérations affichées le
21/06/2021

N° Délib: 25/2021

OBJET : MOTION – ECOTAXE LORRAINE

L’an deux mil vingt et un, le 14 juin, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents : *CANILLAS Benjamin – CLERC Myriam – JUNGER Mathieu – KREITER Pascal – NICOT Kévin – ROUYER Gilbert – SERGENT Nicolas – SIMANSKI Yolande*

Étaient absents excusés : *Mme GOGUET Audrey - Mr GREGOIRE Hubert*

Il a été procédé conformément à l’article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l’élection d’un secrétaire pris au sein du Conseil, *Monsieur Gilbert ROUYER*, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu’il a acceptées.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l’extension de l’écotaxe sur le transport routier des marchandises à l’ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d’Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d’instauration d’une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d’Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d’étendre l’écotaxe à d’autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l’unanimité du Sénat n’a pas été retenu par l’Assemblée nationale et le Gouvernement.

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1. Adopte à la majorité (8 pour – 1 contre) la motion suivante :

Le conseil municipal de Haussonville, réuni le 14 juin 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

2. Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

Pour copie conforme
Le Maire :
Christian BOUCAUD